

# LE CARILLON

D'HEUGNES



*Printemps 2021*

*Numéro 102*



Alexandre MARTIN 2020

## SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 2
Conseils Municipaux	p. 4
Budgets communaux	p. 7
Associations	p. 8
Inscriptions transports scolaires	p. 11
Concours Maisons Fleuries	p. 11
Photo Mystère	p. 11
Une entreprise à l'honneur	p. 12
Fête de la musique	p. 13
Spectacle participatif 15 août	p. 13
Pourvu qu'il fasse beau	p. 14
Élections 2021	p. 14
Souvenir Français	p. 15
Foire de Pentecôte	p. 15
Informations diverses	p. 16
État civil	p. 16

## Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

[mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

[www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

Facebook : Heugnes Indre

**La Mairie sera fermée  
du 8 au 17 mai inclus**



Comité de rédaction :

Philippe Kocher, Noëlle Cugnière, Ginette Labecot, Nadine Maerten, Philippe Maerten, Laure Parola-Daniel, Martin Parola-Daniel, Claude Rouget, Bernard Schacre, Muriel Wallet.

## Mot du Maire

J'espère, qu'à l'heure où j'écris ces quelques lignes, vous supportez au mieux ce nouveau confinement qui nous est imposé !

Mais c'est un mal nécessaire et je vous le dis en connaissance de cause, il est plus que jamais impératif de se protéger et de respecter les gestes barrières. C'est à ce prix avec bien-sûr la vaccination que nous arriverons à sortir de ce fléau et reprendre une vie à peu près normale !

Je salue les membres actifs de nos associations locales - les Amis du jeudi, l'Amicale du Ô Nahon, les footballeurs, l'Amicale des parents d'élèves, l'Amicale des sapeurs-pompiers, les sociétés de pêche et de chasse - qui ont été dans l'obligation de cesser leurs activités ou de les organiser différemment (je pense à la vente du calendrier de nos pompiers !). Cela met à mal toutes les relations interpersonnelles dont chacun a besoin et qui donne sens à notre vie collective. Puisse faire qu'elles redémarrent et aillent de l'avant sans trop de difficultés !

En attendant ce moment, nous allons essayer de mettre en place et d'organiser quelques activités et manifestations dans les mois à venir.

Pour les personnes qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries, il n'est pas trop tard, vous avez jusqu'au 31 mai 2021 pour vous inscrire en mairie.

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochains. Pour mettre en place ces deux scrutins, nous utiliserons sans doute la maison des Associations. D'ores et déjà, nous préparons matériellement, en collaboration avec les services de l'Etat, ce moment important de la vie démocratique et citoyenne. Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire jusqu'au 14 mai 2021 à la mairie.

En ce qui concerne nos commerces, nous souhaitons vivement à Thierry et Annie qu'ils puissent rouvrir leur établissement le plus vite possible, lieu de vie, de rencontres et d'échanges essentiels pour nos concitoyens et au delà. Quant à la boulangerie, nous travaillons d'arrache-pied à sa réouverture dans les meilleurs délais et en même temps prenons le temps nécessaire pour éviter de retomber dans les écueils précédents.

Nos agents municipaux sont au travail, que ce soit à la mairie, à la cantine, à l'entretien des bâtiments communaux ou encore dans tous les travaux extérieurs : qu'ils en soient remerciés dans ces temps incertains !

Le comité des fêtes et la municipalité ont décidé d'organiser, toujours dans le respect des mesures barrières, la foire de Pentecôte, le 24 mai prochain. Les invitations ont été lancées et nous espérons les retours nombreux.

Ensuite, des notes de musique jailliront du kiosque, sur la place Saint-Martin, le jour de la fête de la musique le 21 juin prochain, avec nos amis Fanny et Alain et tous ceux qui souhaiteront animer cette soirée.

Et ce sera l'été !

Le samedi 10 juillet, le service culture de la Communauté de Communes et Arts en communes nous proposent un spectacle : « *les contre-visites guidées dans le train touristique du Bas-Berry et la cantine des scouts* » au kiosque sur la place Saint-Martin.

Pour l'instant, nous savons que le Grand Prix cycliste Christian Fenioux devrait avoir lieu le 14 août. Ce grand prix accueillera la troisième manche de la Division Nationale 2. Une belle fête sportive en perspective.

Quant au 15 août, il reste à l'organiser avec le Comité des fêtes dans son déroulé de la journée : Fanny propose un spectacle dans l'après-midi qui pourrait s'intercaler entre la cavalcade (si elle a lieu !) et le dîner. Puis le feu d'artifice proposé dans la même organisation que l'an dernier et qui a très bien fonctionné !

Les membres du Conseil Municipal restent à votre écoute, n'hésitez pas à les joindre. Portez vous bien et prenez soin de vous.

**Philippe KOCHER**

# Conseils municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2021

### CHOIX DU CONSTRUCTEUR POUR LE PROJET DE CENTRALE AGRO-PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue des trois réunions de présentation des projets, il importe de décider du candidat retenu pour la construction du projet de centrale agro-photovoltaïque.

Les trois candidats sont :

- Société JP Energie Environnement, 1 rue Célestin Freinet 44200 NANTES
- Société VALECO, 17 allée de Brienne 31000 TOULOUSE
- Société EDP Renouvelables, 25 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par:

- JP Energie Environnement 7 voix
- VALECO 1 voix
- EDP Renouvelables 0 voix
- Bulletins blancs 3 voix

retient la candidature de JP Energie Environnement .

### APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce rapport.

### CREATION/SUPPRESSION DE POSTE- AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- accepte de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- supprime un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### TARIFS CIMETIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- **ancien cimetière** :

- concession trentenaire.....50 € / m<sup>2</sup>

- utilisation du caveau provisoire :

Le premier mois.....20 €

-Le mois suivant.....10 €

- **Nouveau cimetière (créé en 2003)**

- concession funéraire trentenaire .....50 € / m<sup>2</sup>

- concession cinéraire trentenaire .....50 € / m<sup>2</sup>

- concession d'une case (pour 3 urnes) dans le columbarium

- Pour 30 ans .....600 €

- Droit d'ouverture de case.....30 €

### BOULANGERIE : VENTE DU FONDS ET TARIFS

Suite au départ du boulanger au 15 février 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la vente du fonds de commerce au tarif de 30 000 € avec location des locaux professionnels à 200 € HT/ mois et location du logement privé à 300 €/mois.
- une caution pour les locaux commerciaux de 200 € HT
- une caution pour le logement privé de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la vente du fonds de commerce.
- Approuve les tarifs proposés ci-dessus.

### VENTE D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL (suite de la délibération n°2020/072)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la vente du terrain de 89 m<sup>2</sup> cadastré **AN 85** pour la somme de 1 € .

### ABANDON DE LOYERS AU PROFIT D'UN RESTAURATEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'abandon de 2 mois de loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au profit du restaurateur de l'Auberge de Heugnes.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Travaux RD 33 entre Heugnes et Pellevoisin**

Le Conseil Départemental va entreprendre des travaux de voirie sur la D33 entre Heugnes et Pellevoisin pour un montant de 290 000,00 €.

## Gestion des ordures ménagères

Notre commune va devenir terrain d'expérimentation pour la gestion des biodéchets en juillet 2021.

## Résultat du recensement INSEE de début 2018

- . Population municipale au 1er janvier 2018 : **390**
- . Population comptée à part au 1er janvier 2018 : **8**
- . Population totale au 1er janvier 2018 : **398**

## Carte scolaire pour la rentrée 2021/2022

Notre RPI Heugnes-Pellevoisin n'est pas impacté par les fermetures de classes et nous ne pouvons que nous en réjouir.

## Devis Pascal CHAMPAGNE

Devis fabrication et pose d'une marquise à l'entrée de la mairie pour **2 796,00 €**.

## Facture Christophe GODARD

pour raccordement électrique des logements 1, 3, 5, et la cantine, place Saint-Martin pour **2 836,80 €**.

## Réunion gérontologie spécial vaccination

Les vaccins seront disponibles à partir du mois de mars.

Les rendez-vous pour se faire vacciner sont à prendre dès maintenant par internet sur le site doctolib.

Il est toutefois nécessaire de consulter préalablement son médecin traitant.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2021

### REDEVANCE DUE PAR ORANGE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de **1 013.53 euros** pour l'année 2021.

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Associations	2020 (pour mémoire)	2021
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes*	300	0
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes*	1750	0
Association de pêche l'Épinoche /Pellevoisin	50	50
Les Amis du Jeudi*	360	0
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	900	900
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	50	50
Coopérative Scolaire du RPI Pellevoisin/Heugnes*	300	0
Souvenir Français	50	50
Ecurie Berrichonne	0	0
Paroisse Notre Dame de l'Alliance	100	100
Croix Rouge Valençay	50	50
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	300	300
Famille Rurale la Ruche		490
* : pas d'activités		<b>2520</b>

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour le budget principal, le commerce multiple rural, la boulangerie et l'assainissement.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter par 8 voix pour et 2 abstentions, les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 35.39 % (part communale à 19.18 % + part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 36 %

### **ABANDON DE LOYERS AU PROFIT D'UN RESTAURATEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'abandon de 2 mois de loyer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 au profit du restaurateur de l'Auberge de Heugnes.

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi de l'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Le fonds d'Action Rural (FAR)**

Obtention de 80% de subvention du FAR pour le remplacement et l'achat d'un broyeur d'accotement neuf.

#### **Visite du Sous-Préfet , Monsieur SINAGOGA**

Nous avons eu la visite du Sous-Préfet d'arrondissement, Monsieur SINAGOGA, le 24 mars dernier. A cette occasion, nous avons fait le point sur notre commune et les projets à venir dont celui de notre projet agro-photovoltaïque.

### **MOTION EDF – PROJET HERCULE**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des lois promues par le Gouvernement Européen, les parlementaires siégeant à cette instance avaient souhaité légiférer sur la soumission aux règles de la concurrence des services historiques nationaux. Notamment la production et la distribution d'électricité qui, dans la directive de 1996, devaient permettre l'entrée d'acteurs privés sur ce segment vital pour notre Nation.

Aujourd'hui la politique d'avenir du groupe EDF s'oriente vers cette perspective et proposera à l'Assemblée Nationale un projet de scission de l'entreprise en 3 segments distinctifs : Le « pôle bleu » concernant le nucléaire, le gaz et le charbon, qui conservera sa vocation publique à 100%. Le « pôle azur » qui gèrera l'hydraulique et les barrages avec un risque de privatisation partielle. Le « pôle vert » regroupant la distribution, les réseaux et les énergies renouvelables, ouvert à la capitalisation privée.

Nouvelle étape de l'ultra libéralisation du secteur, le projet Hercule accentuera le bilan négatif déjà constaté : « Contrairement aux prédictions des défenseurs de la libération, l'ouverture à la concurrence n'a pas entraîné une baisse des prix de l'électricité. Bien au contraire, ceux-ci ont subi en 10 ans une hausse de + 37 % (près de 4 fois supérieur à l'inflation), dont seule une partie est imputable au coût de l'investissement dans la production et la distribution. En second lieu, la relégation d'EDF au rang de fournisseur comme les autres entraînera la disparition des tarifs réglementés et des prix stables. Les objectifs sociaux deviennent ainsi secondaires. Tous les clients se verront imposer la jungle des fournisseurs et des offres opaques. Le projet Hercule obéit à une logique économique et politique qui est incompatible avec les objectifs sociaux, écologiques et démocratiques de la transition. » - Dominique PLIHON -27-01-2021- Politis.

Alors que les besoins en énergie ne cessent d'augmenter, que le coût de l'électricité bondit, des investissements doivent être réalisés pour garantir la distribution, la qualité des réseaux et la génération d'énergie nécessaire à l'autonomie de notre pays.

La mise en œuvre du projet Hercule aura une incidence négative sur l'économie générale de la France, sur le budget de nos concitoyens, et sur l'indépendance de la sécurité nationale.

En dehors du fait de « nationaliser ce qui coûte et privatiser ce qui rapporte », il est également inacceptable de permettre à des entreprises privées de régir la production énergétique vitale pour les forces armées et la défense de la nation. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'exprimer contre le projet HERCULE pour empêcher le bradage de la souveraineté de la France qui doit et devra toujours s'affranchir de tout assujettissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 1 abstention, et sur proposition de Monsieur le Maire, vote une motion pour s'opposer au projet HERCULE.

### **Déploiement de la fibre optique**

Le syndicat mixte RIP 36 nous a informé que notre commune sera accessible au très haut débit par l'installation de la fibre optique en 2025. A cette date, l'ensemble du département profiterait d'une couverture totale en fibre optique.

# BUDGETS

MAIRIE DE HEUGNES - PRINCIPAL

Budget Primitif 2021

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	417 917,25	315 280,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		102 637,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		417 917,25	417 917,25

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	32 620,00	56 153,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	23 533,93	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		56 153,93	56 153,93

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	474 071,18	474 071,18
---------------------	------------	------------

## LES BUDGETS ANNEXES 2021

### BOULANGERIE

**En fonctionnement : 9 499.09 € HT** dont

Dépenses :

Intérêts des emprunts : 698 €  
Charges générales : 8 199.09 €  
Ecritures comptables : 2 €  
Charges exceptionnelles : 600 €

Recettes :

Loyers : 1 800 € HT  
Résultat reporté : 6 099.09 €  
Subvention budget général : 1 600 €

**En investissement : 33 713.86 € HT**

Dépenses :

Déficit reporté : 3 513.86 €  
Emprunt capital : 3 640 €  
Installations diverses : 25 360 €  
Dépôt et cautionnement : 1 200 €

Recettes :

Réserve : 3 513.86 €  
Dépôt et cautionnement : 200 €  
Cessions d'immobilisations : 30 000 €

### AUBERGE

**En fonctionnement : 22 211.70 € HT**

Dépenses :

Bâtiments : 9 872.70 €  
Intérêts des emprunts : 592 €  
Annulation de loyers : 7 650 €  
Virement à la section d'investissement : 4 097 €

Recettes :

Loyers : 10 200 € H.T  
Résultat reporté : 12 011.70 €

**En investissement : 19 050.43 €**

Dépenses :

Emprunt capital : 4 097 €  
Déficit reporté : 14 953.43 €

Recettes :

Virement de la section de fct: 4 097 €  
Réserve: 14 953.43 €

### ASSAINISSEMENT

**En fonctionnement : 29 368 € HT**

Dépenses :

Entretien station : 4 655 €  
Intérêts des emprunts : 7 100 €  
Régularisation de TVA : 2 €  
Virement à la section d'investissement : 6 253 €  
Dotation aux amortissements : 11 358 €

Recettes :

Redevance d'assainissement : 11 000 €  
Subvention budget principal : 8 530.48 €  
Amortissement de subvention : 6 220 €  
Résultat reporté : 3 617.52 €

**En investissement : 22 836.91 €**

Dépenses

Travaux et matériel : 1 000 €  
Emprunt capital : 10 391 €  
Amortissement de subvention : 6 220 €  
Déficit reporté : 5 225.91€

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement: 6 253 €  
Dotation aux amortissements : 11 358 €  
Réserve : 5 225.91 €

\*\*\*\*\*

## ASSOCIATIONS

\*\*\*\*\*

### *Comité des Fêtes : Amicale du Ô Nahon*

L'Amicale du Ô Nahon fera son assemblée générale courant mai. Nous prendrons à cette occasion les décisions pour l'organisation des prochaines activités du Comité des fêtes.

En souhaitant une amélioration de la situation sanitaire, nous espérons vous annoncer dans le prochain Carillon de bonnes nouvelles quant aux festivités du mois d'août.

Le Président



# Amicale des pêcheurs de Heugnes

## Règlement intérieur

Réunis le 26 mars 2021, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2021 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « Marchais de la Butte », de « l'Étang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

**Article 1** : la pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du Dimanche 11 avril 2021 au samedi 27 novembre 2021, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 8 heures à 21 heures (sauf périodes de couvre-feu). Du 1<sup>er</sup> juillet au 25 septembre, la pêche est autorisée tous les jours sauf le lundi. De l'ouverture de la chasse au 27 novembre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

**Article 2** : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs **BONNEAU Jean-Claude** (8, rue de la Forge, 36180 HEUGNES), **ASSAILLY Jean** (15, route de Palluau, 36180 HEUGNES), ainsi qu'à l'**Auberge** de Heugnes. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

**Article 3** : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec trois lignes. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

**Article 4** : Les lignes devront être sous la surveillance constante du pêcheur.

**Article 5** : Les prises sont limitées à SIX TANCHES et DEUX CARPES de PLUS DE 1.5 KG. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche. L'ouverture de la pêche au brochet est fixée au 1<sup>er</sup> juillet et la taille minimale de capture est fixée à 60 cm. Les black-bass devront être remis à l'eau.

**Article 6** : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problème particulier.

**Article 7** : La baignade est formellement interdite dans les trois plans d'eau. L'Amicale décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 8** : Il est interdit de pêcher depuis l'île et l'accès y est formellement interdit.

**Article 9** : La pêche « à la cuiller » et toutes techniques assimilées sont interdites.

**Article 10** : Les emplacements devront être laissés propres ; il est formellement interdit de détériorer les berges. La circulation de tout véhicule est interdite sur la chaussée, sauf autorisation prise par le Président.

**Article 11** : Il est obligatoire de respecter les gestes barrières ainsi que la distanciation physique liés à la pandémie de COVID 19.

Fait à HEUGNES, le 30 mars 2021.

Le Président,



### **Composition du Bureau :**

Président : LAY Francis  
Vice Président : DEPONT Serge  
Trésorier : GODART Raymond  
Secrétaire : ASSAILLY Jean



## Amicale des pompiers : S'entraîner en cadrant au plus près de la réalité.

L'odeur du café flotte dans l'air, les véhicules rouges sont devant le garage de la caserne.

Dans les vestiaires, les habits civils sont remplacés par les uniformes, puis les rangers sont chaussés : ils sont prêts à démarrer l'entraînement !

Chaque mois, les sapeurs pompiers de Heugnes se réunissent sous la responsabilité du Lieutenant Jean-Marc HEBERT, chef de centre et moniteur SAP\*, afin de maintenir leur potentiel opérationnel. Ces femmes et ces hommes se rassemblent pour la manœuvre.

Au programme : pour tous, une prise de connaissance des dernières notes de service, un échange sur les nouveaux protocoles et procédures qui évoluent sans cesse, un partage de leurs expériences respectives et ressentis, ainsi qu'un débriefing sur les interventions récentes. Ensuite, en petits groupes, des ateliers de réflexion sur les différents points constituant le thème du jour sont abordés, puis restitués à tous. Chacun complète en fonction de ses connaissances, de son vécu. Enfin, place à la mise en pratique : c'est le moment des « cas concrets » ! Suivant un scénario préétabli, trois sapeurs pompiers vont faire comme s'ils partaient en intervention dans la vie réelle ; une personne\* va jouer la victime, parfois une autre le témoin de l'accident ou du sinistre. Ceux qui ne sont pas acteurs sur ce cas, seront observateurs.



Une fois le déroulé des opérations terminé, les protagonistes s'exprimeront sur ce qu'ils pensent de leurs prestations : ce qu'ils ont fait correctement (selon le résultat attendu), ce qu'ils pourraient améliorer, les questions qu'ils ont.

Pour un accident ou un malaise, la victime (et le témoin s'il y en a un) dira comment elle s'est sentie prise en charge.

Les observateurs s'exprimeront à leur tour ainsi que le moniteur (pour les manœuvres « SAP »), ou le formateur (pour les manœuvres « incendies »).

Le jugement n'est pas de mise ; les cas concrets comme l'ensemble du déroulement des manœuvres se passent dans la bienveillance, chacun est là pour s'entraîner, apprendre et progresser.

L'objectif est de coller au plus près de la réalité afin d'être prêt en toutes circonstances...



**Vous avez envie de nous aider à rendre cet exercice pratique le plus réaliste possible et nous permettre de varier nos sites d'exercice ?**

**Vous voulez bien jouer le rôle de la victime, du témoin, et/ou nous ouvrir les portes de votre lieu de vie ou de votre entreprise (pour nous soutenir dans notre activité ou nous permettre de connaître les lieux si jamais nous étions amenés à intervenir un jour chez vous) ?**

**C'est aimable à vous et nous vous en remercions d'avance !**

**Par ailleurs, si nous rejoindre vous tente, si vous souhaitez voir en direct comment cela se déroule (y compris avant de vous décider), merci de contacter Jean-Marc HEBERT au 06 89 14 65 27.**

\*SAP : Secours Aux Personnes

\* sapeur pompier dans la plupart des cas, mais parfois aussi un civil, et un mannequin quand il s'agit de simuler un arrêt cardio-respiratoire.

## INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site : [www.remi-centrevalde Loire.fr/](http://www.remi-centrevalde Loire.fr/) à compter du début juin 2021 (sauf report dû aux mesures sanitaires).

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal).

Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 12 €** (dans la limite de 24 € par représentant légal).

\*\*\*\*\*

## Concours des maisons fleuries

Vous pouvez vous inscrire au concours des maisons fleuries 2021 jusqu'au 31 mai 2021.

Les bulletins d'inscription seront à retirer à la mairie et à nous retourner signés et accompagnés de votre **RIB**.

Exprimez votre talent  
aux couleurs du Tour !

Participez au concours  
*Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris*

Un prix spécial récompense cette année  
les 6 plus beaux décors fleuris  
illustrant le Tour de France et le cyclisme

Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre mairie  
avant le 31 mai 2021

Des lots offerts  
à tous les participants

Ouvert à tous  
Inscription gratuite

Infos sur [indre.fr](http://indre.fr)

INDRE  
LE DEPARTEMENT

\*\*\*\*\*

## Photo mystère ...

Solution du numéro 101 : La Gentillière.

Félicitations aux gagnants du numéro 101 :  
Melle Grimaud Marion, Mme Testu Evelyne,  
M. Hebert Jean-Marc et Mme Chesnet  
Françoise.

Devinez le lieu, dans notre commune, où a été  
prise la photo mystère de notre Carillon.

Vous pouvez donner votre réponse sur  
l'adresse mail :

[heugnes.commicommu@gmail.com](mailto:heugnes.commicommu@gmail.com)

La solution sera donnée dans le prochain  
numéro du Carillon avec les noms des  
premiers gagnants.



## *Une entreprise à l'honneur : La ferme pédagogique Deux passionnés au service de la Nature*

Faune, Flore et Utopies, ferme pédagogique d'animation, a ouvert ses portes à Heugnes en octobre 2019.

Laure et Martin, les propriétaires, sont originaires de Nantes. Après une formation juridique et une reconversion dans la pâtisserie pendant 10 ans pour Laure et une formation en menuiserie-charpente pour Martin, ils ont voulu donner un sens différent à leur vie.

Leur souhait : créer une entreprise à la campagne autour de la pédagogie et des animaux (ils en avaient déjà beaucoup).

Ils ont prospecté et, en 2017, sont tombés amoureux de la région et de cette ancienne ferme de la Blanchardière, sur les hauteurs du village, de son terrain arboré et du calme qui y règne. Débroussailler, clôturer ... et tout le monde a pu emménager en novembre 2017. L'aventure pouvait commencer ...



Ils ont donc eu l'envie de partager avec le public ce lieu qu'ils ont aménagé de petites cabanes colorées peuplées de poules, lapins béliers, cochons nains, ânesses, ... tous plus sociaux les uns que les autres, et dans lequel ils ont recréé un potager, conduit en permaculture, où légumes et fruits côtoient fleurs et plantes aromatiques.



La ferme pédagogique accueille, en temps normal, sur rendez-vous, scolaires, centres de loisirs, IME, EHPAD, ... mais aussi et sans réservation des particuliers.

Mais, avec la situation sanitaire, ce lieu magique est inaccessible depuis presque un an.

Nos deux amoureux de la Nature rêvent de bientôt pouvoir rouvrir et accueillir à nouveau le public qui est pour eux une source d'inspiration dans l'élaboration de nouveaux projets d'animations afin de toujours nous surprendre.

Nous espérons bientôt pouvoir suivre à nouveau les propriétaires des lieux, deux humains passionnés, qui décoderont pour vous les mystères de la nature et vous présenteront leurs compagnons à plumes et à poils.

[faunefloreetutopies@gmail.com](mailto:faunefloreetutopies@gmail.com)



## Fête de la musique.

Recherchons musiciens, musiciennes et/ou chanteurs, chanteuses, non pas pour constituer un groupe, mais pour interpréter une ou quelques chansons, morceaux instrumentaux à l'occasion de la fête de la musique qui aura lieu le lundi 21 juin 2021.

**Vous souhaitez participer ?**

**Osez, grâce à vous la fête de la musique deviendra l'événement du village en ce jour du solstice d'été !**

**Afin que la programmation soit cohérente, merci de contacter Alain DAVIGNON au : 06 80 55 61 73.**



\*\*\*\*\*

### **Nouveauté du 15 août : Spectacle participatif**

Heugnois, Heugnoises, nous vous proposons de vivre une expérience riche en émotions et rebondissements à l'occasion de la fête du 15 août de cette année ! Devenez les acteurs et figurants d'un spectacle vivant, inspiré de vos récits et anecdotes concernant Heugnes, les métiers d'hier et d'aujourd'hui. Quels que soient votre âge (adultes ou enfants) ou vos compétences, que vous ayez des talents de comédiens ou que vous soyez débutants, qu'importe, pourvu que vous ayez l'envie de vous impliquer et de vous amuser.



L'idée serait de créer ensemble un spectacle retraçant un voyage dans le temps, mêler le présent et le passé dans des petites saynètes animées. Le public, divisé en petits groupes, cheminera dans les rues du Bourg en compagnie de **Madame Fenêtre**, personnage principal de ce spectacle dont le rôle sera joué par plusieurs personnes. Madame Fenêtre est cette femme qui sait tout, voit tout, aime raconter les potins du village, amplifier les ragots et si personne ne l'arrête, médire un peu, voire beaucoup... Elle voyagera en compagnie des spectateurs et leur fera découvrir les différents tableaux. Dans ces petits tableaux interprétés par des comédiens (rôles parlants) et des figurants (rôles muets) : des scènes de jadis et d'aujourd'hui.

Que vous ayez des histoires à partager sur la vie du village, des anecdotes à conter, des idées de métiers qui ont bien évolué au fil des ans à proposer, l'envie de figurer dans le spectacle, de jouer dans les saynètes ou d'endosser le rôle de la fameuse Madame Fenêtre, merci de contacter rapidement Fanny BEUNZA, de préférence sur [labeleloquence@outlook.fr](mailto:labeleloquence@outlook.fr) sinon au : 02 54 39 09 33.

Par ailleurs, il nous faudrait d'ores et déjà des tissus, type vieux draps ou rideaux, pour créer les décors et costumes. Si vous en avez qui dorment dans vos greniers et que vous voulez bien vous en défaire, n'hésitez pas à en faire don. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

***Envie de faire partie de l'aventure, un peu ou passionnément...  
Nous vous espérons nombreux !!***

## Pourvu qu'il fasse beau...

Les balades poétiques, vous connaissez ?

Il s'agit de se retrouver pour marcher tout en laissant parler sa créativité. Au départ de chaque balade, le vers d'un célèbre poète. Puis des petits groupes se forment et partent à la découverte de Heugnes et ses environs.

A l'arrivée, on se retrouve pour une joyeuse lecture des différentes compilations.

A partir du 16 mai (selon les directives gouvernementales alors en vigueur), un dimanche par mois (en principe le second), s'il fait beau, rendez-vous vers 10h, au pied du Kiosque, sur la place Saint Martin.

Prévoyez une bonne paire de chaussures, votre bonne humeur et bien sûr votre imagination !

Fanny BEUNZA



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Élections départementales : le mode de scrutin



2054 cantons

Chaque canton élit deux conseillers départementaux

Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme

Le binôme remplaçant est également composé d'une femme et d'un homme

Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin

---

**1<sup>er</sup> TOUR** **Sans majorité absolue** **2<sup>nd</sup> TOUR**



Le binôme est élu : s'il obtient **au moins la majorité absolue** des suffrages exprimés (plus de 50 %)

**ET** un nombre de suffrages **égal à au moins 25 %** des électeurs inscrits

Le binôme est élu : s'il obtient la **majorité relative** des suffrages exprimés (le plus grand nombre de voix)

**Les binômes sont autorisés à se maintenir au 2<sup>nd</sup> tour** s'ils ont obtenu au premier tour **au moins 12,5 % des voix** des électeurs inscrits

**OU** si un seul binôme obtient **au moins 12,5 % des voix**, ce 1<sup>er</sup> binôme et le 2<sup>nd</sup> binôme ayant eu le plus de suffrages

**OU** si aucun binôme ne remplit les conditions, les deux binômes **arrivés en tête**

 Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2021 

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Élections régionales : le mode de scrutin



Liste régionale composée de sections départementales

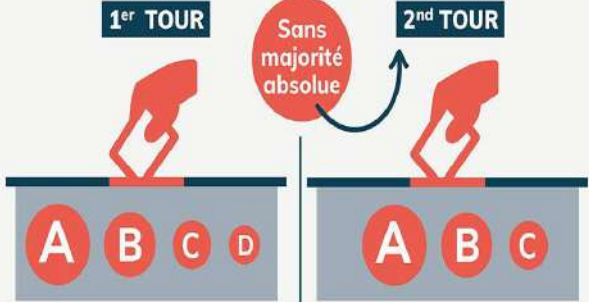
Parité stricte (alternance femme/homme)

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Vote préférentiel interdit

---

**1<sup>er</sup> TOUR** **Sans majorité absolue** **2<sup>nd</sup> TOUR**



La **liste A** obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés

> Elle obtient 1/4 des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur)



Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :

> Liste A

> Listes B,C,D (si elles ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Les **règles de répartition des sièges** sont les mêmes qu'au premier tour (mais la majorité absolue n'est plus requise)

Seules les **listes** qui ont obtenu **plus de 10%** des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour peuvent se **maintenir** (ex : la liste D n'est pas présente au 2<sup>nd</sup> tour). Les **listes** qui ont obtenu plus de **5%** peuvent être modifiées, notamment pour **fusionner**.

 Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2021 

**“À NOUS LE SOUVENIR,**

## **LE SOUVENIR FRANÇAIS, GARDIEN DE LA MÉMOIRE**



### **ANCRÉ DANS LE PRÉSENT...**

Placé sous le haut patronage du Président de la République, le Souvenir Français est une association nationale reconnue d'utilité publique. Créé en 1887, il conserve la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

En leur mémoire, il entretient leurs tombes, où qu'elles soient, ainsi que des monuments, tant en France qu'à l'étranger. Chaque année, plus de 130.000 tombes sont rénovées et fleuries. Plus de 200 monuments et stèles sont restaurés. Le Souvenir Français observe une stricte neutralité dans le domaine politique, confessionnel et philosophique.

Et chez nous ? Un comité cantonal existe depuis 2014. Il prend en compte toutes les communes de l'ex-canton d'Ecueillé.

Il serait souhaitable que des personnes habitant Heugnes adhèrent à ce comité, celui-ci étant déjà bien représenté sur les autres communes.

Si vous êtes intéressés (cotisation annuelle : 10 € ) vous pouvez contacter Chantal BONNIN (référente pour la commune) 6, Les Essuyettes Tél : 02 54 39 00 69

\*\*\*\*\*

## **HEUGNES**

### **Foire du Lundi de Pentecôte**

**24 Mai 2021**

**(sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID 19)**



**Marchands exposants :**

**Plants, miel, vins, asperges, boucherie,...**

**Emplacement gratuit.**

**Renseignements au 06.08.02.08.46. Ou au 02.54.39.01.85**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Horaires perturbés suite à la COVID-19

### **Horaires d'ouverture de la Mairie au public :**

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : [mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

Site internet : [www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

### **Relais bibliothèque :** 02 54 38 57 22

E-mail:

[mediatheque.pellevoisin@orange.fr](mailto:mediatheque.pellevoisin@orange.fr)

Le mercredi de 14 h à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h

### **Médiathèque d'Écueillé :**

02 54 40 59 10

E-mail :

[mediatheque.ecueille@orange.fr](mailto:mediatheque.ecueille@orange.fr)

Mardi et vendredi

de 15 h - 18 h

Mercredi de 10 h - 12 h

et 15 h - 18 h

Samedi de 9 h - 12 h

### **Mission Locale Jeunes :**

02 54 07 70 00

### **URGENCES :**

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans-abri 115

### **Brigade de gendarmerie d'Écueillé**

Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Pour toute urgence, composer le 17

### **Messes : le dimanche**

Pellevoisin : 11h      Ecueillé : 10h30

### **Bureau Familles Rurales:**

02 54 39 09 27 Permanences :

Mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

### **Conciliateur de Justice :**

Mairie de Valençay :

1er et 3e jeudi du mois.

Contact : tél. 06 30 43 41 16 ou

[pierre.latour@conciliateurdejustice.fr](mailto:pierre.latour@conciliateurdejustice.fr)

### **Bureau de LA POSTE**

Pellevoisin

De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20

Dernière levée du courrier à 15 h

### **Ramassage des ordures**

#### **ménagères:**

Vendredi matin (sauf jour férié en semaine alors ramassage le samedi matin).

### **Horaires de la déchetterie :**

Lundi de 9 h à 12 h.

Vendredi et samedi de 9 h à 12 h et

de 13 h 30 à 17 h.

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole s'adresser à Valençay au 02 54 29 46 36

### **Permanences sociales :**

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02 54 00 18 99.

### **Transport de car l'Aile Bleue :**

Service à la demande : 0 800 77 86 21

19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

### **État civil :**

Décès de Madame BREBION Claudine le 21 mars 2021

Décès de Monsieur BROUARD Pierre le 01 avril 2021

Naissance de BRUN Mylène le 12 février 2021

Naissance de MEGADMINI Alyana le 05 mars 2021